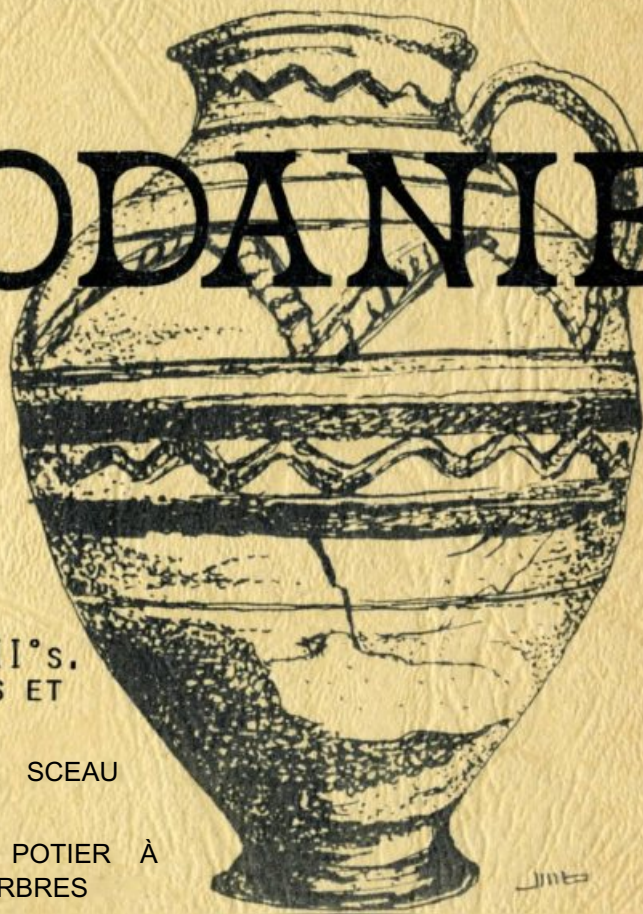
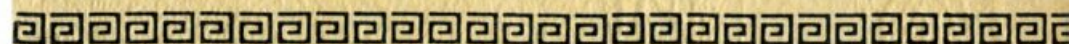


SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES
CIVILISATIONS ANTIQUES
BAS-RHODANIENNES

RHODANIE



- ▣ LES ORIGINES
D'UZÈS
- ▣ UN MAS AU XVIII^es.,
ENTRE CÉVENNES ET
PROVENCE
- ▣ UNE MATRICE DE SCEAU
À TRESQUES
- ▣ UN ATELIER DE POTIER À
ST-LAURENT-DES-ARBRES
- ▣ LA CRÉATION DU COLLÈGE
DE BAGNOLS



RHODANIE

REVUE TRIMESTRIELLE

ÉDITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES CIVILISATIONS
ANTIQUES BAS - RHODANIENNES

Maison Jourdan - 24, Route d'Avignon, 30200 Bagnols-sur-Cèze

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse
AS N° 64685

N° d'inscription au répertoire des postes : 10 R

I.S.S.N. 0751-2325 Dépôt légal à date de parution

Directeur de la Publication :
Pierre Thiénard

Comité de Rédaction :
Jean Charmasson, Jacques Creissac,
Jeanine Flaugère, Georges Sudres.

Composition et impression : Revue Archéologique Sites
Edition et Diffusion de l'Archéologie Française,
11, rue de l'Oriflamme - 84000 Avignon

Prix du Numéro : 18 F. Abonnement année 1983 : 60 F.

Tout courrier : Pierre Thiénard
19, chemin du Moulin de la Tour
30200 Bagnols-sur-Cèze
Tél. (66) 89.81.47

Couverture : Oeuoclio? ionienne (vase à vin) de la lin du Ve siècle
avant notre ère, découverte à l'oppidum Saint-Vincent de Gaujac
(Dessin de J-M. lia jolie)

SOMMAIRE

ÉDITORIAL.....	2
SAINT-LAURENT-DES-ARBRES OU SAINT-LAURENT-DES-EAUX ? <i>par Gabriel ROBERT</i>	3
LES ORIGINES PROTOHISTORIQUES D'UZÈS <i>par Bernard DEDET</i>	7
UN MAS AU XVIIIÈ SIÈCLE ENTRE CÉVENNES ET PROVENCE D'APRÈS DES ARCHIVES FAMILIALES <i>par Hervé ABRIEU</i>	12
UNE MATRICE DE SCEAU EN BRONZE DU XIVE SIÈCLE TROUVÉE À TRESQUES (GARD) <i>par Jean CHARMASSON et André RAUX</i>	27
LA CRÉATION DU COLLÈGE DE BAGNOLS <i>par L. MONTANARI</i>	31
UN ATELIER DE POTIERS GALLO-ROMAINS À SAINT-LAURENT-DES-ARBRES (GARD) <i>par P. FONTES et J. LEBLANC</i>	37
HISTORIQUES DES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES À SAINT-VINCENT-DE-GAUJAC.....	44
NOS LECTEURS NOUS ÉCRIVENT.....	48



HISTOIRE & CULTURE

Rhodanie repart vers une nouvelle année ! A travers les chemins du pays rhodanien, 'elle va recueillir les traces de notre histoire, proche où lointaine, petite ou grande.

Certes notre budget est serré et nous a donné quelques appréhensions mais le crédit d'estime consenti à notre entreprise par nos fidèles lecteurs nous engage à persévérer.

Partis de Bagnols, nous avons gagné Uzès à notre cause. Nous espérons entraîner bientôt Pont-Saint-Esprit, Roquemaure... pour rassembler ainsi les chercheurs de la basse vallée du Rhône autour d'une histoire commune.

La réussite d'une revue comme la nôtre, tournée vers la recherche patiente des temps enfouis, loin de l'actualité bavarde tient autant aux curiosités qu'elle éveille et aux adhésions qu'elle emporte qu'au chiffre de ses tirages.

L'équipe de rédaction, quant à elle, est toujours décidée à oeuvrer dans le même souci ! Honnêteté de l'information, vérité des témoignages, rigueur de l'enquête. Que l'amateur et le spécialiste cheminent en compagnie, dialoguent dans le respect de la vérité historique et le plaisir de la découverte. Traquer le passé n'est pas passion morbide du révolu mais au contraire désir de maintenir vivante la mémoire qui nous restitue notre visage humain.

Ce petit coin de terre où nous vivons, que nous aimons, nous l'interrogeons passionnément : il contient sa part d'universel.

S.E. C.A.B.R.

SAINT-LAURENT-DES-ARBRES OU SAINT-LAURENT-DES-EAUX ?

par Gabriel ROBERT

Bagnols-sur-Cèze, comme chacun sait, doit son nom aux eaux qui jaillissaient dans la ville et auxquelles on attribuait anciennement des vertus thérapeutiques.

On sait moins qu'à Saint-Laurent-des-Arbres, des eaux aussi jaillissaient qui possédaient, disait-on, les mêmes vertus que celles de Bagnols.

La source de Saint-Laurent-des-Arbres prend naissance au pied d'un piton peu élevé, qu'on nomme ici Mont-Cau.



Mont-Cau vu du donjon de Saint-Laurent,
C'est au pied du promontoire que jaillit la source.

Il ne faudrait surtout pas, malgré sa consonance méridionale, traduire ce mot par Mont-Chaud. En effet, il vient du latin *Monte Calvus* qui signifie Mont Chauve et il est dû à l'absence de végétation qui caractérise le mamelon. Cette dernière particularité a souvent influencé dans la formation des noms de montagne. C'est ainsi que l'on peut rapprocher notre Mont-Cau du nom d'un volcan célèbre de la Martinique, la Montagne Pelée, ou encore des nombreux Montusclat et Serrusclat (usclat signifie brûlé par le soleil) qu'on trouve dans le Midi de la France.

Mais, laissons là cette digression et revenons à la source. Elle possède la particularité d'être chaude en sortant de terre. Pour les Anciens n'était-ce pas la preuve que la source avait traversé le royaume d'Hadès ? Et en fallait-il plus pour présumer des vertus curatives de l'eau ?



Le lavoir de Saint-Laurent-des-Arbres.

On peut par hypothèse penser que la source avait d'abord été remarquée par les premiers occupants du sol, c'est-à-dire par ces peuplades de l'âge de pierre dont l'existence est attestée par des fonds de cabanes parsemés d'outils de silex¹. Remarquée ensuite par les colons romains qui se fixèrent en Narbonnaise et dont les *villae* ont laissé d'abondants vestiges dans le territoire de Saint-Laurent. Or, on sait que les Romains prisèrent fort l'hydrothérapie et qu'ils mirent en honneur de nombreuses villes d'eaux en Gaule.

Enfin, et cela est une certitude, nous savons qu'au XVIIIe siècle les médecins prescrivaient, peut-être à la suite d'une tradition millénaire, les eaux de Saint-Laurent, ainsi

ORDONNANCE pour un MALADE

Dès la fin du Mois de Juin les Eaux de Bagnols, ou de St Laurent, on en fera sa boisson ordinaire.
Un bain chaque matin et deux douces par jour sur la totalité du Corps et surtout sur la colonne vertébrale.
Une etuve tous les trois jours, on coupera l'eau avec le lait, ou l'eau de Veau. /.

Une ordonnance médicale du XVIIIe siècle venant les mérites des eaux de Saint-Laurent.

qu'il appert d'une ordonnance que nous avons trouvée dans les archives de la famille Anastay de Saint-Laurent-des-Arbres. Nous reproduisons par ailleurs, en fac-similé, cette ordonnance qui pouvait s'adresser à un rhumatisant. Mais elle pouvait convenir tout aussi bien à un autre malade.

En effet, les médecins du temps de Molière nous avaient habitués à des thérapeutiques saugrenues, d'une efficacité douteuse qui aujourd'hui nous font sourire. Aussi, par prudence, nous nous garderons d'envoyer les rhumatisants aux eaux de Mont-Cau !

Il est bon aussi de savoir que la source peut se tarir par temps de sécheresse et rester des mois, sinon des années, sans se manifester. Ces intermittences ont dû nuire à sa renommée.

Nonobstant, nos grand-mères, qui n'avaient cure d'Hadès et de son royaume, appréciaient la source pour des qualités plus tangibles. Au temps des lessives bisannuelles, elles n'hésitaient pas à pousser leur brouette chargée de linge jusqu'au pied de Mont-Cau afin de mieux profiter de la chaleur de l'eau en même temps que de ses qualités blanchissantes.

Nous pouvons encore ajouter qu'un lavoir fut construit tout près du village, dans le quartier de Granouillet, sur le ruisseau alimenté par la source. Ce lavoir est encore utilisé de nos jours.

Cependant, au temps où les eaux de Mont-Cau exerçaient leur attrait, il aurait pu se trouver une municipalité soucieuse d'attirer davantage l'attention sur les propriétés de la source. Sa tâche aurait été facile, il aurait suffi de modifier légèrement le nom du village.

C'est ainsi que Saint-Laurent-des-Arbres aurait pu devenir Saint-Laurent-des-Eaux !



1 - La découverte, au début du siècle, de ces fonds de cabanes est due à la perspicacité de Monsieur Abrieu, garde-forestier à Saint-Laurent. On peut voir les collections amassées par ce chercheur, chez le petit-fils de ce dernier, Monsieur Raoul Richard.

LES ORIGINES PROTOHISTORIQUES D'UZES

par Bernard DEDET

L'importance qu'Uzès connaîtra dans l'Antiquité tardive et le haut Moyen Age (Uzès est le siège d'un évêché dès la première moitié du Ve s.), et, dans une moindre mesure, au cours du Haut-Empire, est-elle préparée ou annoncée aux temps antérieurs ? En d'autres termes qu'en est-il des origines les plus anciennes de cette ville ? L'examen des traces laissées à Uzès même et dans ses environs immédiats par la présence d'un peuplement protohistorique doit nous permettre de mieux cerner la réponse.

Auparavant, deux éléments essentiels de la topographie des lieux doivent être rappelés :

- un plateau calcaire assymétrique, d'une altitude maximum de 140m, en pente douce vers le nord, l'ouest et le sud, vers la plaine du bassin d'Uzès-Saint-Chaptes. C'est l'assiette de la ville actuelle.
- la gorge d'un petit affluent du Gardon, l'Alzon, profonde d'une soixantaine de mètres, qui, sur environ deux kilomètres de longueur, isole le plateau d'Uzès d'un ensemble de plateaux calcaires beaucoup plus vaste s'étendant très largement vers l'est. L'Alzon y est alimenté par plusieurs résurgences pérennes dont la plus importante est la source d'Eure, à l'entrée de la gorge.

Pour les historiens du XIXe et du début du XXe siècle, l'homme se serait installé en trois points précis du site d'Uzès au "néolithique" :

- sur le rebord du plateau dominant la gorge de l'Alzon, appelé également "ancien parc de l'évêché"¹;
- au fond du vallon de l'Alzon, à son débouché²;
- à l'entrée de la gorge, aux abords de la source d'Eure³.

Ces mêmes auteurs situent à l'emplacement de la ville actuelle un "oppidum gaulois", avec plus ou moins d'idéalisation et sans preuve matérielle de quelque importance⁴.

Qu'en est-il exactement de ces donr»-«* • tsquissons un rapide bilan des découvertes connues actuellement.

Faute de pouvoir étudier les documents préhistoriques, il convient de prendre les indications concernant d'éventuelles installations "néolithiques" avec circonspection car au XIXe siècle et au début du XXe siècle, on a souvent tendance à considérer comme "néolithiques" des tessons de poterie qui peuvent aussi bien se rapporter à l'âge du bronze ou du fer.

Pour ce qui concerne l'âge du fer, sept points de découverte doivent être signalés. En voici la liste (la numérotation de ces lieux renvoie aux numéros portés sur la figure 1) :

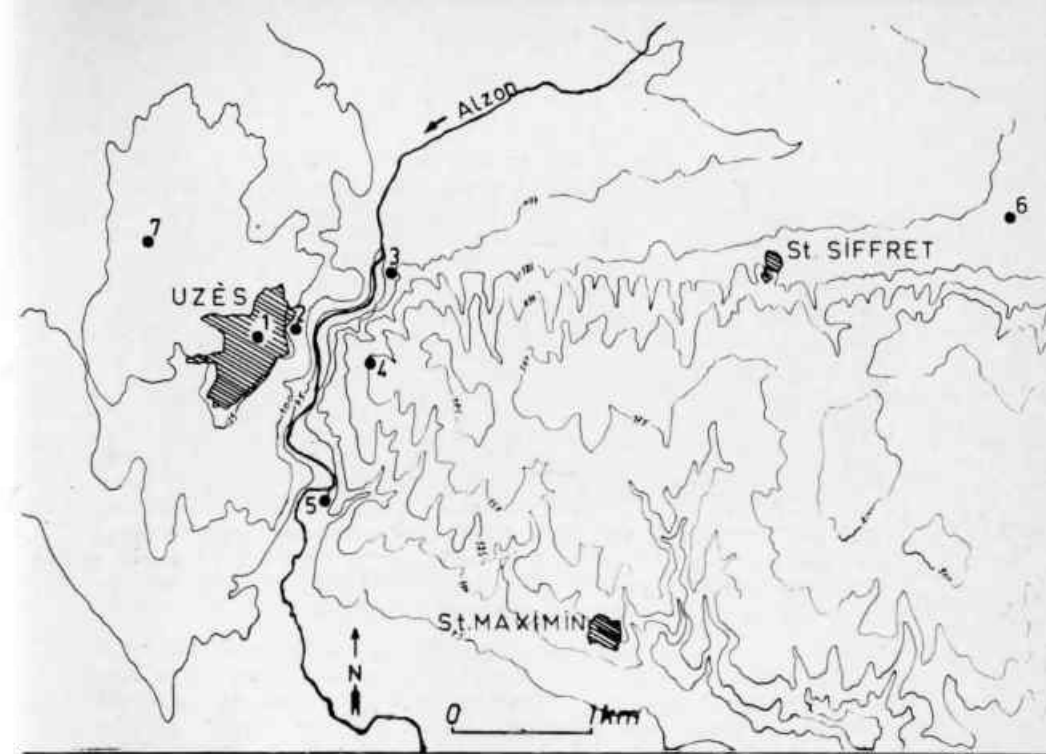
1 - Au centre de la ville actuelle, face au château ducal, le déblaiement en 1873 d'une cave creusée dans le sous-sol molassique et comblée après le début du XVIIIe siècle avec des remblais probablement pris aux environs immédiats, a livré, avec des tessons de céramique sigillée gallo-romaine du Ier siècle ap. J.-C., une anse d'amphore portant une estampille caractéristique du Ier siècle av. J.-C. :

M. TVCCI L.F. TRO. GALEONVS⁵.

2 - Sur le bord du plateau dominant la gorge de l'Alzon (partie haute du Parc de l'évêché), des ramassages de surface et deux sondages effectués en 1969 par J.-P. Joly et J. Charmasson ont livré, parmi un mobilier d'époque gallo-romaine, quelques documents plus anciens dont un fragment de panse d'oenoché ou d'urne pseudo-ionienne peinte dans le style subgéométrique rhodanien et trois tessons de plats en céramique campanienne A tardive (dont un bord Lamb. A36)⁶. Ces lieux ont donc été fréquentés au cours de deux périodes distinctes de la protohistoire : le Ve siècle et la fin du IIe-début du Ier siècle av. J.-C.; mais les données permettant de caractériser ce gisement font totalement défaut pour le moment.

3 - A l'entrée de la gorge de l'Alzon, près de la source d'Eure, des tessons d'amphores massaliètes et de céramique grise monochrome à décor ondé ont été découverts fortuitement en 1962⁷. Les abords de la source ont donc été fréquentés au Ve siècle av. J.-C.

4 - Un autre point d'implantation humaine vient d'être récemment signalé au sommet du versant occidental du plateau qui fait face à la ville, à l'est du vallon de l'Alzon, par J. Noguier, J.-P. Beaumont et leur équipe : des ramassages de surface ont livré des documents datables ici aussi du Ve siècle av. J.-C. (amphores étrusques tardives, massaliètes et céramique non tournée indigène).



Localisation
environs. 1
Abords de la
5 - Prévile;
taren.

des gisements protohistoriques d'Uzès et ses
- Place du Duché; 2 - Parc de l'évêché; 3 -
source d'Eure; 4 - Plateau de "La Montagne";
6 - Grand-Champ; 7 - Chemin vieux de Mon-

Par ailleurs nous avons les vestiges de deux et peut-être trois tombes isolées qui s'échelonnent entre la fin du Vie siècle et le Ier siècle av. J.-C. C'est là également un phénomène bien attesté ailleurs dans la basse vallée du Rhône.

Mais surtout le caractère extrêmement modeste de l'occupation pré-augustéenne, qui ne laisse en rien présager la fortune que connaîtra Uzès par la suite, doit être souligné. S'agit-il d'une carence de la recherche, Uzès n'ayant en fait jamais fait l'objet jusqu'ici d'une investigation archéologique organisée et programmée ? Ou bien y a-t-il une explication historique à cette situation (par exemple les environs immédiats, dans un rayon de 6 kilomètres, comptent trois oppida occupés au Ve et au Ier siècle av. J.-C.; Uzès pourrait donc n'être qu'une agglomération parmi d'autres, sans raison particulière d'être plus importante que les autres dans le cadre de l'économie pré-romaine de subsistance) ? La réponse est aux fouilles qui seront effectuées à Uzès et dans ses environs.

5 - A la sortie des gorges de l'Alzon, à un kilomètre au sud du centre à Uzès, au lieu-dit Prévile, près du château Bérard, une tombe a été découverte fortuitement en 1887. Le mobilier recueilli a disparu depuis, mais J. de Saint-Venant en donne l'inventaire en 1897⁸ et la fibule qu'il décrit avec précision et dont il donne un dessin (une fibule en bronze à pied relevé sur l'arc et ornement de corail d'un type bien connu dans le domaine celtique) permet de dater l'ensemble de la fin du IV^e siècle et de la première moitié du III^e siècle av. J.-C.

6 - A cinq kilomètres à l'est-nord-est d'Uzès, près de Saint-Siffret, dans la plaine de l'Alzon en amont des gorges, au lieu-dit Grand-Champ, a été découverte une autre tombe en 1893. Les objets ne nous sont connus que par la descriptions et les dessins de J. de Saint-Venant⁹. Une épée en fer, dans son fourreau et un umbo de bouclier à ailettes rectangulaires assignent à cet ensevelissement une datation à la fin du II^e siècle ou au début du I^{er} siècle av. J.-C.

7 - Un Chapiteau de pilastre, en calcaire, trouvé en réemploi dans un mur de clôture de champ le long du vieux chemin de Montaren, à un kilomètre au nord d'Uzès et conservé au Musée Archéologique de Nîmes, porte une inscription celtique en caractères grecs, «*ovix^lc^otBP^u*» sur un des longs côtés de l'abaque (fig. 2). Selon M. Lejeune, il s'agit ou bien d'un mot complet, et dans ce cas un formulaire dédicatoire "Senikios à Abro" avec datif possible d'un "Abros", ou bien du début d'un dérivé patronymique tel que "Abronios"¹⁰. Inscription votive ou inscription funéraire ? La question reste posée. La datation de ce document n'est pas assurée; toutefois l'écriture gallo-grecque dans la région est essentiellement employée aux II^e et I^{er} siècles av. J.-C.

Pour conclure, qu'en est-il des origines protohistoriques d'Uzès ?

On constate au Ve siècle av. J.-C. trois installations centrées sur le vallon de l'Alzon : deux gisements de hauteur au sommet des versants occidental et oriental du vallon, et une occupation du fond de la vallée aux abords de la source d'Eure. Au I^{er} siècle av. J.-C. une présence humaine attestée sur le rebord du plateau qui porte la ville actuelle et plus à l'est, sous le centre ville. Mais on ignore tout de la nature, de la forme et de l'importance de ces installations. S'agit-il même d'habitats dans tous les cas ? De toute façon cette périodisation qui alterne avec des phases d'abandon est conforme aux données que l'on a pour le reste des Garrigues du Languedoc oriental.



Chapiteau de pilastre du chemin vieux de Montaren (cliché Musée Archéologique de Nîmes).

NOTES

- 1 - L. Rochetin, *Etudes d'Archéologie et d'Histoire sur la ville d'Uzès*, dans *Mémoires de l'Académie du Vaucluse*, XVI, 1897, p. 161-162.
- 2 - *Ibid.*, p. 178, note 1.
- 3 - J. Bourrilly et F. Mazauric, *Statistiques des enceintes préhistoriques et protohistoriques du Gard*, dans *Le Congrès Préhistoriques de France (Nîmes, 1911)*, Paris, 1912, p.585.
- 4 - L. Rochetin, *Etudes...*, *op. cit.*, p.162; J. Bourrilly et F. Mazauric, *Statistique...*, *op. cit.*, p.585; la question est évoquée récemment par J. Charmasson, *Les origines celtiques d'Uzès*, dans *Les Cahiers du Gard Rhodanien*, 9, 1978, p.70-87.
- 5 - Germer-Durand, dans *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1876, p.278-285.
- 6 - Examen personnel au Dépôt Archéologique de Bagnols-sur-Cèze où ces documents sont conservés. Voir aussi, J. Charmasson, rapport de sondage dans le Parc du Duché, D.A.H., 1969; id. *Cahiers du Gard Rhodanien*, les origines celtiques d'Uzès, n°9, 1978, p. 70 à 87.
- 7 - H. Gallet de Santerre, *Informations Archéologiques*, dans *Gallia*, XXII 1964, p.506.
- 8 - J. de Saint-Venant, *Les derniers arécomiques. Traces de la civilisation celtique dans la région du Bas-Rhône, spécialement dans le Gard*, dans *Bulletin Archéologique*, 1897, p.481-531 et notamment p.487-489.
- 9 - *Ibid.*, p. 483-487.
- 10 - M. Lejeune, *Inscriptions celtiques de Narbonnaise*, dans *Etudes celtiques*, XII, 1, 1968-1969, p.21-91 et notamment p.45.

UN MAS AU XVIII^e siècle ENTRE CEVENNES ET PROVENCE

par Hervé ABRIEU

Le personnage central de cette petite étude est un propriétaire terrien assez aisé du XVIII^e siècle, *Jean Vignal du Mas de Camp, paroisse de Saint-Julien de Pistrin, mandement de Sabran.*

Ce *ménager*, comme on disait alors, possède une *métairie* d'une soixantaine d'hectares qu'il va gérer avec assez de méthode et d'intelligence. Pour ce faire, il va tenir un *livre de raison*. C'est à partir de l'analyse de ce document que nous tenterons d'évoquer la vie et les travaux de ce paysan. Nous tirerons également nos renseignements de divers autres papiers; les actes et les factures qui nous sont parvenus; les inventaires que ses héritiers font établir après sa mort survenue en 1779, à quoi nous ajouterons l'inventaire et les minutes du long procès qui suit la mort de son fils en 1826. Ces dernières pièces quoique tardives nous apporteront des éclaircissements et nous permettront des comparaisons. Enfin nous pourrions situer dans le concret ce que nous révèle ces documents écrits, en examinant non seulement les terres et les bois que possédait et cultivait le *ménager*, mais aussi les bâtiments du mas qu'il fit construire à partir de 1755.

Certes, bien des lacunes persisteront et une étude plus exhaustive demanderait des recherches dans les composites, chez les notaires, et dans les archives conservées à la mairie de Sabran. Nous nous contenterons pour l'heure de ce que le hasard avait placé entre nos mains.

LE LIVRE DE RAISON

Disons d'abord un mot du *livre de raison*. Il s'agit du journal que Jean Vignal tient de 1744 à 1772, soit pendant près de trente ans. Le *Livre blanc* a été *Saint* (béné) le 24^e jour du mois de décembre de l'année 1744. Il va noter ce qu'il lui importe de retenir ou de solenniser; sur 30 pages les événements de sa vie familiale, les faits saillants de la vie

locale, nationale (voire internationale!) qui parviennent jusqu'à lui; sur 150 pages surtout, les comptes de son exploitation, ce qu'il sème ou récolte, le produit de ses élevages, le salaire de ses ouvriers, les paiements, les achats, les ventes, etc. Quelques feuillets ont été arrachés, certains malgré la forte couverture de cuir qui les protège ont été détériorés; de plus Jean Vignal n'agit pas toujours avec constance, bref nous n'avons pas là une comptabilité complète, tant s'en faut!

Par ailleurs, l'écriture est malhabile, l'orthographe et le style très approximatifs. Mais, bien sûr, on s'étonnera plutôt qu'un paysan de cette époque, né vers 1710, puisse posséder ces rudiments. Qu'on songe de surcroît qu'il écrit une langue qu'il ne parle que très rarement et qu'il lit sans doute encore moins; les livres qu'on trouve après sa mort représentent une bien petite somme (9 1 ivres-tournois) et nombre de ces informations semblent tirées des almanachs populaires.

UN OCCITAN

Aussi sa langue (comme celle des autres documents d'ailleurs), fourmille d'occitanismes. Le mot *mas* d'abord (prononcer le S !) qu'il ennoblit en le redoublant du mot français *métairie* (*La métairie du mas de Camp*), et qui désigne une grande propriété et ses bâtiments, ou les bâtiments seuls. On trouvera aussi pour n'en citer que quelques uns, 1 e *combe* pour le chanvre, *la nourriguère ses nourridous et ses lachens* pour la truie ses cochons d'un an, ses cochons de lait, sans compter les tournures de style, la féminisation des noms propres : *Marie Vignalle, La Portalle* etc. à quoi s'ajoutent bien entendu les expressions propres à l'époque et au lieu.

C'est peut-être là d'ailleurs un des charmes de ce texte, même si nous avons dû avoir souvent recours au dictionnaire Languedocien-Français du bon abbé de Sauvages (édition de 1820), *contenant un recueil des principales fautes (...) que commettent les habitants des provinces méridionales.* Fautes ? Voire ! Gageons que si Jean Vignal avait appris à écrire sa langue maternelle, il l'aurait écrite parfaitement. Mais...

Ayant donc souligné l'occitanité de Jean Vignal et de son milieu (ce que trop d'historiens régionaux négligent, et peut-être même après tout ignorent !) nous pourrions étudier plus facilement cet homme et le milieu dans lequel il s'insère; sa famille d'abord, le vaste monde dont il perçoit confusément les lointains échos, le monde plus proche et plus familier où se nouent ses relations. Puis nous tenterons d'estimer les ressources, de décrire *les travaux et les jours* de ce paysan qui fut aussi, et peut-être surtout, un grand bâtisseur.

RELATIONS AVEC SES PROCHES

Jean Vignal naît donc vers 1710. Il aura entre 30 et 40 ans quand il prendra la succession de son père au début des années 40, et mourra le *vingt neuvième Avoust mil sept cent soixante dix neuf*.

En 1735, il a épousé sa voisine Marguerite Arnaud du mas de Coutelle; il en aura trois filles Elizabeth, Marie et Anne, et un fils Jean-Baptiste. Le *Livre de raison* n'étant pas un journal intime, nous ne saurons que peu de choses des *tendres sentiments* qui unissent les membres de la famille. Un adjectif, un diminutif pour désigner ses filles encore jeunes à qui il achète des *souliers neufs : ma petite Elizabeth, ma petite Nanon*, et c'est à peu près tout pour elles. Bien sûr, il est émouvant pour nous de trouver sur la même page ces deux notations :

L'an 1769 et le 2e février fut mariée Anne Vignalle.

Mortoire d'Anne Vignalle qui est décédée l'année 1770 le 27 e décembre.

Mais que représenta véritablement pour Jean la perte de sa *petite Nanon* ?

De même, s'il note par de gros caractères la mort de son père, surchargeant cette notation du mot *mortoire*, à la mort de sa mère en 1766 il donne plus d'importance aux dépenses qu'a occasionnées l'événement qu'au décès lui-même.

LA FAMILLE DOUBLE

Nous sommes beaucoup plus renseignés par contre sur le système familial dans lequel s'inscrivent les Vignal. Par opposition aux familles de type conjugal *mononucléaire* ou encore aux *Frérèches* qui fonctionnent dans d'autres régions, nous avons ici la *Famille double* ou *Famille autoritaire* caractéristique du Midi et plus particulièrement des Cévennes (voir notamment : Goubert, *La vie quotidienne des paysans au XVIIe siècle*. Lebrass et Todd, *L'invention de la France*).

Un seul héritier y est habilité à se marier sur place, les autres ayant le choix entre le célibat et l'immigration. Cet héritier devra être exclusivement le mâle aîné. car en plus du patrimoine il sera chargé de transmettre le *nom* b.j.e.n spuvent redoublé d'un prénom. ' \ . / •

Quant aux autres enfants-, on les *sortira* -avec une dot nettement disproportionnée par rapport à 1-héritage de l'aîné;:

Les cadets *iront pour gendre* dans une communauté, et la dot des filles servira à arrondir le patrimoine de leur futur mari (car c'est lui, exclusivement, qui perçoit cet argent).

Ainsi Jacques Arnaud, beau-frère de Jean Vignal, restera à Coutelle, ses deux soeurs s'expatrieront; Marguerite étant mariée à Jean, Elizabeth au *ménager* Laurent du mas des Bouttes, paroisse de Tresques.

Jean Vignal, fils aîné de Michel héritera du prénom de son grand-père (qu'il transmettra à son fils Jean-Baptiste, et à son petit-fils, Jean-Baptiste-Adrien) en même temps que du patrimoine, c'est-à-dire la *Métairie du Mas de Camp* achetée pour le prix et somme de 9000 livres en 1734 (si l'on en croit la quittance des droits de Lods¹; mais les dessous de table ont toujours existé !).

A son frère Joseph, il fera une dot de 800 livres, à sa soeur Marguerite de 1100 livres...

De même pour ses filles: les maris d'Elizabeth et de Marie percevront lors de leur mariage en 1761, 1800 livres chacun; celui d'Anne, plus favorisé, 2400 livres en 1769.

Notons de surcroît, que cet argent fractionné en annuités n'est pas tout versé en espèces; le 1ère annuité, comme en témoigne le contrat de Marie, est constituée de ce que nous appellerions le *trousseau*, *savoir une garde robe (une armoire), une croix d'or, du linge*.

Ce système a un but : conserver et si possible accroître le patrimoine; ainsi les premiers Vignal n'étaient que *rentiers* au XVIIe siècle; Michel accédera au titre de *ménager* par l'achat de la *métairie*; son fils la fera fructifier en étendant le domaine et en y construisant le *mas*, digne de ce nouveau titre. Le petit fils Jean-Baptiste accroîtra encore le *bien* en acquérant de nombreuses terres (et notamment des *biens nationaux*), l'arrière petit-fils Jean-Baptiste-Adrien continuera l'expansion, ce qu'il symbolisera en faisant construire le mas de Bastet, plus grand encore, et pompeusement baptisé du titre de *château*.

Evidemment, la succession se fait ainsi en douceur pour le père et pour l'aîné de ses fils : quand Jean Vignal prend les affaires en mains vers 1744 (date à laquelle il ouvre son *livre blanc*) son père est encore bien vivant; quand il les abandonne vers 1772, il voit son fils poursuivre à son tour, l'oeuvre des ancêtres : ainsi se crée le sentiment d'une certaine éternité dans une habitation nous le verrons, aménagée à cet effet.

Mais par ailleurs ces *partages* sont si peu équitables que les gendres ou cadets ne se font pas faute de revendiquer, (après avoir respectueusement attendu la mort du père néanmoins !) Aussi la succession de Jean traînera six ans au moins (de 1779 à 85), celle de son fils Jean-Baptiste sept ans (de 1826 à 33).

Il est vrai que ce dernier qui n'a pas moins de 7 enfants a marié son fils cadet Félicien-Just à l'âge de 18 ans avec *une demoiselle Jeanne Boissin... âgée de soixante cinq ans* ! Le dit cadet n'apprécie guère la façon peu élégante qu'on a eu de se débarrasser de lui; dès la mort du père il entraînera, non sans peine semble-t-il, les cinq autres. Le code civil a limité le droit d'aînesse; Félicien-Just, le bien nommé obtiendra que, ôté le *quart préciputaire* qui va de toutes façons à l'aîné, le reste soit partagé en sept lots tirés au sort. Il sera bien entendu le seul à réclamer sa part en nature. Mais quel carnage sacrilège ! Le 4 juillet 1833, il entre en possession de son lot : sa part de la bâtisse, sa part de chaque terre, sa part du jardin et... le droit d'irriguer un jour par semaine !

C'est là une première faille du système, aggravée par les lois nouvelles. Mais il en est une autre et qui fit sans doute la joie du vindicatif Félicien-Just : son frère aîné meurt sans descendant mâle, ce qui interrompt donc la *lignée* directe et aboutira finalement à la dispersion de la patiente construction; en 1935, deux siècles après son acte de baptême, le domaine des Vignal est divisé entre plusieurs acquéreurs.

Pourtant-Félicien-Just qui a eu à son tour 7 enfants n'aura guère plus de chance que son frère, il a fait trois de ses filles religieuses pour éviter la dispersion de son maigre patrimoine, mais ses deux fils mourront sans s'être mariés, bien que le cadet Emile, se sentant investi du devoir de *perpétuer le Nom* ait caressé l'espoir de prendre femme jusqu'à sa mort à 85 ans ! C'est d'ailleurs grâce à lui que nous sont parvenus les documents de l'ancêtre fondateur; dernier représentant *du Nom*, à ce titre, il s'est vu confier ces papiers que ses cousines ne se sentaient pas dignes de conserver, et qu'elles lui ont transmis malgré les querelles passées.

Revanche ultime néanmoins: l'unique héritier de Félicien-Just *enclavé* dans chacune des parcelles du domaine grâce à l'obstination de son grand-père, pourra plus facilement racheter au moment de la vente, ce qui constituait grosso-modo les biens de l'ancêtre fondateur...

C'est à lui, à ce Jean Vignal contemporain du siècle

des *lumières* qu'il nous faut revenir. Né vers la fin du règne du *Grand Roi*, souhaita-t-il les grands bouleversements que préparaient les *Philosophes* ? En eut-il seulement conscience ? Bien loin de là semble-t-il !



Le mas de Camp, vue générale.

LE VASTE MONDE

Certes, Jean Vignal sait lui aussi, que tout ne va pas *pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles* ; il s'intéresse aux événements violents : suicides, crimes, parricides lui paraissent dignes d'être notés, mais cet intérêt semble se teinter de réprobation.

Bien qu'il ne versifie pas sur l'évènement, il est impressionné par le désastre de Lisbonne et note :

Mémoire d'une ville qui fut engloutie au Royaume du Portugal: Le 1er novembre, l'année 1755, les trois

quarts de* ta ville qui consiste en 4000 maisons, furent perdues en huit minutes de temps.

Il est frappé également par l'attentat de Damien :

L'an 1757 et le 5e janvier Louis XV le Bien Aimé-Roy de France et de Navarre reçut un coup de poignard de la main du nommé François Robert Damien, natif des faubourgs de la ville d'Arras, qui fut exécuté par la justice qui le firent mourir martyr par la main de quatre bourreaux à Paris qui fut déscharné et brûlé tout vif. Plus proche de lui, il signale que l'an 1769 et le 17e novembre, un vendredi entre trois et quatre heures du matin, deux heures avant le jour, la terre trembla l'espace d'environ une minute. Et encore l'an 1770 et le 18e jour du mois de janvier parut sur les 6 heures jusqu'à 9 heures une rougeur avec des rayons et blancheur par dessous, sur le soir.'

RELIGION

A travers ces notations de Jean Vignal, nous sentons une certaine crainte devant des phénomènes qu'il ne comprend pas. Mais loin de faire appel au rationalisme et à la science, il acceptera les explications que donne l'église :

L'an 1745 fut ordonné un jubilé général qui fit son entrée le 1er dimanche de l'Avent, proche de la fête Saint André, à cause de la colère de Dieu sur les habitants de la terre qui étaient affligés par les guerres, par la peste en plusieurs endroits, par les inondations générales et par plusieurs autres calamités.

Ce jubilé général destiné à apaiser la colère de Dieu ressemble beaucoup au bel autodafé de Voltaire (Candide), *secret infaillible pour empêcher la terre de trembler.*

Mais l'ironie en moins, bien entendu : Jean Vignal est sincère, lui ! C'est que, comme tous les hommes, (ou presque!) de son époque, le *ménager* est très croyant. Le 1er monument qu'il fait ériger sur ses terres en 1746 est une croix qui porte l'inscription latine *O crux Ave Spes Unica...* Il surcharge son texte de fragments de prières, de *Mon Dieu je crois en vous*, il y dessine des croix; il note scrupuleusement les édits du *Sinode de monseigneur d'Ozès* qui précise les tarifs applicables pour les sacrements. (*Le tout pour un chef de famille monte 5 livres 12 sols non compris les offrandes !*) En compagnie de 100 hommes portant une croix chacun il assistera à une mission prêchée à Cavillargues par les pères Capucins de la ville d'Uzès où fut représenté tout le mystère de la passion de notre Seigneur en huit articles;

SUPERSTITION ET SCIENCE

Par- ailleurs, religion et superstition se confondent avec la *science* chez ce paysan qui observe scrupuleusement les quartiers de la lune pour tailler ses vignes, semer ses grains et faire... engrosser ses truies.

Dans les recettes de *remèdes* qu'il note, se mêlent *drachmes de quinquina* ou de *christal minéral*, *grapaud* (*crapaud*) *des plus gros*, *gomme d'Arabie*, *pain bénit*, le tout dans un *verre de bon vein* qui n'a jamais fait de mal à personne...

Une seule fois, il note la nécessité d'un médecin pour lui-même : l'affaire est grave, sans doute, puisque cela lui vaut cinq visites, mais le traitement prouve que la médecine de Molière n'est pas morte; deux *purges*... et c'est tout.

On semble d'ailleurs faire appel aux hommes de l'art au dernier moment, et c'est peut-être mieux ainsi. Le médecin et le *chirurgien* venus au chevet de sa mère empêchent-ils la malheureuse de *rendre l'esprit* malgré les 6 et 7 livres qu'ils empochent ?

Comment pourrait-on faire confiance à une science qui n'existe pas encore ?

RAPPORT AVEC LES PUISSANCES

Le pouvoir établi existe bel et bien lui, mais Jean Vignal qui est un bon sujet ne semble pas avoir de problèmes de ce côté; il s'acquitte de ses impôts et c'est tout.

Il *paiera dîme* (*deux dixantièmes*) à la Saint-Julien et servira par ailleurs chaque année en espèces ou en nature les *censes* ou *censives* au *Seigneur Baron de Sabran* : 3 ou 4 livres selon les années pour lesquelles il demande un reçu, on ne sait jamais !

Il ne parle guère des autres impôts : citons néanmoins pour mémoire les sommes que paiera son fils en 1783 et qui correspondent donc à peu près à ce qu'il payait lui-même sur la fin de sa vie : 218 livres 16 sols 8 deniers pour la *cote de taille royale* et 23 livres 10 sols pour la *capitation*;

Ses relations avec les puissances semblent s'arrêter là si l'on excepte les inévitables notaires qui rédigent les non moins inévitables contrats de mariage et testaments.

Le 3^e plus emarin Le n^efiem bantan
 Le dixieme boutant sur le soir le n^eu
 rina paratre d'ami di suus du marin
 Hortoise de michel vignat
 qui Edesse de Le 20^e juillet
 de l'année 1752 1752 mortois
 Mémoire d'une ville qui fut
 Engloutie au Royaume de Portugal
 Le premier novembre l'année 1755 Les trois
 Cas de la ville qui consiste En quatre mille maisons
 qui furent perdues dan huit minute de son vignat

Lan 1757
 mis En me
 que Contienne
 la feuille
 Lan 1754
 je achete
 teste manee
 Lan 1756
 Roue dem
 Marechal
 fait par
 de l'amp
 1757
 Lan 1753
 qu'achete

J'ay Receu de maistre Michel vignat, dulleu
 de combe, mandement de Sabran, la somme de
 trois cent liures, eses pour les droits de los,
 d'une meterie appelle le mas de quant, situee au
 lieu de Sabran, relevant de ma directe, quitte
 acquise de m^r Jean Brutel, habitant de la ville
 de Bagnols, pour le pris & somme, de 9000^l
 luy ayant fait grace du surplus, Est ce sans
 prejudice des droits qui peuvent appartenir a
 autre Seig^r direct, a cavillharques, le trente
 novembre, mil sept cent trente quatre.
 nicoleau

Page du journal faisant état du fameux tremblement de terre de Lisbonne dont parle aussi Voltaire dans Candide.

SON MONDE

Ses occupations sont d'ailleurs prioritaires pour lui, et ce n'est pas tellement pour oublier ses problèmes métaphysiques qu'il va *cultiver son jardin* et gérer sa *métairie*. C'est pourquoi son journal nous fera découvrir un monde à sa mesure: celui des villages et des hameaux des environs avec les métiers de l'époque. Nous verrons défiler le cardeur de la Périgouze, le berger de Val 1 abrix, *les Vallets* de Laudun, de Codolet ou de la Bastide d'Engras, les tisserands de Cavillargues ou de Sabran, le tailleur, le maçon et le *faiseur de tuiles* de Saint-Michel -d'Eouzé, le cordonnier de Carmes ou de Brufiel (Verfeuil). Il fréquentera également d'autres "ménagers" : son beau-frère du mas des Boutes, son gendre du mas de Selier à Saint-André-d'Olérargues ; il aura des relations d'affaires avec le "Sieur Ode de la Métairie de Bourdilharf ou le "ménager" de Pujaudon.

Ainsi on devine une circulation intense par des chemins maintenant abandonnés, on voit dans les villages une vie artisanale et paysanne aujourd'hui perdue.

Bien entendu, les relations les plus denses se font avec la *ville de Bagnols*. Après avoir emprunté le *Grand Chemin* qui, venant de Saint-Marcel traverse les terres de Jean, on y rencontre charron, maréchat-ferrand, serrurier, boulanger, boucher et surtout, sur *le marché de la place de la ville de Bagnolsy* négociants en soie, marchands de plants ou de porcs, de *greins* (céréales) ou de *graines* (oeufs de vers à soie), maquignons ou charlatans.

LE PERSONNEL

Que d'agitation dans cette capitale ! Jean Vignal semble beaucoup plus à l'aise dans la quiétude de son Mas. Certes, l'ouvrage n'y manque pas, d'autant qu'on est obligé d'y entretenir un nombreux personnel : journaliers, voire saisonniers dans les moments de pointe qui viennent seconder le *maître* et les 5 ou 6 *permanents*. Les notations concernant ces hommes et leurs salaires nous en apprennent beaucoup sur les plaisirs de la vie bucolique de l'époque...

LES JOURNALIERS

Les journaliers viennent bien entendu des environs : Carmes, Donnât, Sabran, deux ou trois kilomètres mais parfois plus : Verfeuil, La Roque, ce qui représente déjà quelques heu-

heures de marche et tout cela pour quel salaire ! 8 sous l'hiver, 9 au printemps et à l'automne, 11 à 12 l'été. C'est dire qu'on travaille en toutes saisons du lever au coucher du soleil et qu'on est payé en conséquence.

Ces salaires n'évolueront que très peu dans les 30 années du journal, ce qui n'empêche pas les denrées essentielles de subir des fluctuations de cours si capricieuses, qu'elles vont parfois du simple au double : le kilo de *mescle* (mélange de blé et de seigle, nourriture de base pour le pauvre) qui vaut 2,5 sous en 1749, montera à 3,5 sous en 71 avec une pointe de 5 sous en 67 ! Le vin (seconde *nourriture* du travailleur) passera de 2 sous le litre en 49 à 3 sous en 72. La stabilité de ce salaire minimum nous facilite bien les choses car elle nous donne un repère sûr, mais elle suppose bien des misères.

Le sort peu enviable de ce personnel occasionnel est souligné plus cruellement encore quand on sait qu'il est bien souvent payé en nature : qui reçoit *une quarte de seigle*, qui *une eymine de poi pointu* ou *une demy douzaine d'oeufs de poule*, si ce ne sont pas que quelques figues... Ainsi la Pegrouze de Sabran a travaillé en 1749 pour *cinq pots de vin* (10 litres), *un boisseau de aricots* plus quelques autres denrées et il ne lui restera que *quinze sols d'argent*. De plus, on travaille bien souvent pour rembourser ce que l'on doit à *Métré Vignal*: Ainsi le cardeur taillera-t-il la vigne pour rembourser *3 livres de bois*, tel autre viendra moissonner avec sa fille pour s'acquitter d'un seigle consommé sans doute depuis longtemps.

LES DOMESTIQUES

Les *domestiques* (par opposition aux *journaliers* qui ne sont que des *étrangers*) sont en quelque sorte mieux lotis puisqu'ils sont logés et nourris et qu'on va même quelquefois jusqu'à *blanchir* (leur) *linge*. Mais ce n'est pas tout rose cependant.

Ils sont 4 à 6 selon les années et s'entassent dans la *chambre des domestiques* si exigüe et si inconfortable que le grenier à foin devait lui être préféré: elle est directement sous les toits, sans plafond, et son sol est grossièrement dallé de pierres.

De plus, s'ils sont nourris, c'est à la *table à faire manger les domestiques*, ce qui suppose tout de même un menu bien différent de celui du maître.

Leurs salaires sont négociés âprement (il arrive que

l'un d'eux, moins, illétre que les autres signe sur le livre pour confirmer l'accord) suivant une hiérarchie très stricte : en haut de l'échelle les *Vallet s*, c'est-à-dire les travailleurs de force, laboureurs, hommes à tout faire qui gagnent de 60 à 80 livres.

Au dessous le *Grand Berger* dont les gages avoisinent les 50 livres. Puis le *Petit Berger* et la *servante* devront se contenter de 20 ou 30 litres selon le cas. Le *marmiton* qui apparaît une seule fois devait se situer plus bas encore.

A ces salaires s'ajoutent quelquefois des avantages en nature. Tel berger touchera en plus de ses gages *deux brebis qui doivent produire agneaux et environ dix ou douze moutons*. Souvent le petit berger recevra *chemise et bois pour des patins* (sabots) à quoi Jean Vignal ajoutera généreusement *20 sols d'étrennes*. Robert, le valet de Sabran se réserve le droit de travailler ses terres avec les mules de Jean Vignal etc.

Ces comptes se compliquent du fait que les gages versés théoriquement au bout de l'année sont en fait fractionnés en acomptes que Jean Vignal doit soigneusement consigner et dont la destination est toujours justifiée. Cette pratique (instructive pour nous !) montre l'état de quasi servitude dans laquelle est tenu l'ouvrier : par ce biais, le maître contrôle les dépenses de ceux qui le *servent* (verbe qui revient plusieurs fois).

Des sommes sont souvent versées à l'occasion des fêtes : Noël, Rameaux, Pâques, la Toussaint ou la Saint-Michel et surtout les *votes* ou *vo*. Certains se rendent à plusieurs *votes* dans l'année tel ce valet qui en 1979 *fait* celles de Saint-Gervais, de Carmes et de Christol. Mais la règle, c'est de retourner à son *pa*s le jour de son Saint Patron avec un petit pécule. On a d'ailleurs ainsi la confirmation que les dates n'ont pas changé; ainsi nous apprenons qu'en 1757, le grand berger, originaire de Laudun *a reçu six livres pour aller à son vot le 25 Avoust*. Comme aujourd'hui...

Ce sont aussi des noces, des pèlerinages : *Huguet Rainaud a perdu une journée et a reçu trois livres pour aller à Notre Dame de Grâce* en 1756. Le Valet de La Bruguière, curieusement, reçoit 6 livres *pour son baptême*. Est-il parrain ou est-ce une conversion tardive au catholicisme ? Cela se pourrait, son pays d'origine étant à la lisière du pays protestant.

Mais ce n'est pas tous les jours fêtes ! D'abord les petits bergers ne verront que très rarement leur salaire : le père - qui a conclu le contrat - empoche lui-même les sommes.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CREDIT

La chance de la région



<p style="text-align: center;">LES MUTUELLES DU MANS</p> <p style="text-align: center;">Pierre POTDEFER</p> <p style="text-align: center;">ASSUREUR CONSEIL</p> <p style="text-align: center;">rue Georges Besson 30200 BAGNOLS Tel. 89.51.61</p>	<p style="text-align: center;">CAVE DES VIGNERONS**® DE CHUSCLAN Sfô'</p> <p style="text-align: center;">VENTE EN VRAC ET BOUTEILLES DECg?</p> <p style="text-align: center;">VIN DE TABLE ET CÔTES DU RHÔNE</p> <p style="text-align: center;">Ouvert tous les jours de 8h à 12h - 14h à 18h30 sauf dimanche. Tel.(66)89.63.03</p>
<p style="text-align: center;">MATERIEL DE BUREAUX PAPETERIE COURRIOL</p> <p style="text-align: center;">TIRAGES DE PLANS - PHOTOCOPIES</p> <p style="text-align: center;">6, avenue Léon Blum 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE Tel . (66) 89.56.18</p>	<p style="text-align: center;"><i>TOUS PRODUITS AGRICILES - POTERIE FLEURS</i></p> <p style="text-align: center;">EMILE BACUZZI</p> <p style="text-align: center;">NÉGOCIANT</p> <p style="text-align: center;">cour de la Gare 30200 BAGNOLS Tél.Magasin(Gare)89.92.99</p>

SOMMAIRE DES NUMEROS DE L'ANNEE 1982

N°1

- Les commerces étrusque et grec dans les vallées de la Cèze et de la Tave.
- La coiffure féminine romaine d'après les monnaies.
- Enfants trouvés, enfants abandonnés (1789-1815).

N°2

- La chanson des magnans.
- L'expansion de la réforme protestante dans le diocèse d'Uzès au XVIIIe siècle.
- Un village protohistorique :
Les Barbres à Saint-Laurent-de-Carnols.
- L'ermitage de Mayran à Saint-Victor-1a-Coste.

N°3

- Les Hypogées de Bernon.
- L'atelier d'amphores gallo-romaines de Bouyas.
- L'expansion du protestantisme dans le diocèse d'Uzès.

N°4

- La circulation monétaire antique entre Cèze et Tave.
- Le prix de la chicane au XVIIIe siècle.
- Quelques capitaines huguenots de l'Uzège.
- Le gland dans l'économie méridionale.
- Le château de Gicon.

EN SUPPLEMENT DANS CHAQUE NUMERO

- Des documents archéologiques.
- L'historique des fouilles de Gaujac.
- Courrier des lecteurs.



BULLETIN D'ABONNEMENT

M

ADRESSE

.....

.....

s'abonne pour l'année 1983 à RHODANIE pour la somme de 60 F.

Abonnement de soutien : 100 F.

Règlement joint, en espèces, chèque bancaire ou postal à l'ordre de S.E.C.A.B.R.-Revue.

A remettre à un membre de la S.E.C.A.B.R. ou à adresser à :


Monsieur Pierre THIENARD
19, chemin du Moulin de la Tour
30200 Bagnols-sur-Cèze

Tél. 89.81.47

1 RHODANIE

JARDINERIE CONSEIL ETS PERRET Avenue de l'Europe BAGNOLS-SUR-CEZE	<i>Agence</i> <'T72ercier° <hr/> TOUTES ASSURANCES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES A. COM M E E R C 1 A I _ E E S <hr/> 42. AVENUE DE NIMES - 30200 BAGNOLS-SUR-CÈZE BOITE POSTALE 35 - TÉLÉPHONE : (66) 69.55 08
--	--

	PARIS PHOTO LOUIS-PAUL BADET 19, rue de la République 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE Tél. 89.52.76	LES VINS DU SABLIER EN DIRECT DE LA PROPRIETE - VINS EN VRAC ET EN BOUTEILLES 15, av. d'Europe 30200 BAGNOLS/CEZE
---	---	--

MICHEL MAZEL ASSURANCES UAP 48, Av. Léon Blum 30200 BAGNOLS/CEZE CEDEX		MENUISERIE F. BORDAS INSTALLATIONS DE : Magasins - Villas Lotissements Cuisines- Escaliers <small>Rte d'Avignon-Quartier de l'Euze 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE Tél. : (66) 89.55.58</small>
--	--	--

STE CHARMASSON

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

BAGNOLS-SUR-CÈZE 30200

 Tél. 89.54.41

Les autres ont souvent des dettes ou des ennuis. Tel encaissera 30 livres pour son procès, tel autre 3 livres pour l'emprisonnement de son père. André Gorge semble plus heureux puisqu'il perçoit des avances pour acheter la maison de Barthélémy. Mais on retient sur les gages les jours d'absence et de maladie. Et malheur au berger négligent qui a laissé paître le troupeau dans le champ du voisin : c'est lui qui devra payer l'estime c'est-à-dire l'amende estimée en fonction des dégâts commis.

De plus, la majeure partie des gages passe à l'habillement. Ainsi, le berger de 1768 va dépenser 18 livres 9 sols (presque la moitié de ses 39 livres de gage) pour une veste molleton, une veste cadis et le cordonnier. Pour comparaison, notons que les habits du défunt représentent 70 livres en 1782 et rappelons que Jean Vignal signale avec le plus grand soin les souliers, empeignes, carrelures et pantoufles qu'il achète pour lui et pour les siens : le vêtement constitue une part importante du budget.

Ainsi, ce sera un événement quand on se fera acheter une chemise de toile blanche, une paire de bas, un chapeau et, suprême élégance, des patins de boucle. Plus modestement, on préférera de simples patins (sabots) et des taches pour les patins : gros clous pour renforcer la solidité des semelles de bois.

Les servantes auront quelquefois la coquetterie de se faire verser des acomptes pour des étoffes, des morgues rouges (sortes de manches de chemise) des quotillions de bourette (jupon de soie grossière) un fiché (fichu), une coiffe.

Ainsi on le voit, Jean Vignal - et c'est bien sûr la règle à son époque - est sans complaisance à l'égard de son personnel. Par ailleurs, cette façon qu'il a de verser des acomptes en nature et au compte goutte répond à une réalité : on manipule le moins souvent possible la monnaie rare et précieuse, on préfère régler avec ces denrées qui n'ont somme toute coûté qu'un peu de peine. Au paiement en espèces, on préfère de beaucoup le troc.

LE TROC

Le troc suppose une gymnastique arithmétique d'autant plus compliquée qu'on est avant le système métrique : ainsi l'argent se compte en louis qui valent huit écus, en écus qui valent trois livres, en livres qui valent 20 sols, en sols qui valent 12 deniers.

L'ès graines (et les surfaces) se mesurent en salmées

qui valent 8 eyminés ou quatre sétiers ou 16 quartes ou 64 boiseaux. Les liquides s'estiment en *mioc* (muid) ou en *barrais* qui valent 26 pots. Sans compter la *pinte* et la *fouillette* pour le vin, les *canes* et les *pans* pour les longueurs et les surfaces.

Bref, un vrai casse-tête chinois qui paraît cependant un jeu d'enfant pour ces hommes la plupart illétrés.

Ainsi, Jean Vignal vend la *fulliée* de mûrier à un certain Francis de La Roque qui le lui rend sous la forme *d'un barrai duille e dux pots plus cinq voiage de son couple de nulle pour charrier de la chaux, ne reste duit que quatre livres*. Une autre fois il vend des olives à un nommé Creysson qui le lui rend à *lucheter, faire du bois et charrier de la terre*. Au boulanger de Bagnols, il troque *une charretée de sarments* contre *cinq eymines de son*. En échange de 12 moutons le cordonnier qui est aussi boucher lui donne *34 livres d'argent et une peau de vache de 7 livres, la gresse comprise, et un pot de vein*. On comprend la *peau de vache* qui servira à fabriquer les objets en cuir et notamment les précieux souliers. Mais le **vin** ? Jean Vignal en produit pourtant à cette époque !

A part ces deux pots de vin, Jean Vignal échange en général ce qu'il a contre ce qu'il n'a pas : aussi paiera-t-il ses maçons en *touzelle* (blé), ses ouvriers, nous l'avons vu en **oeufs** et figues, graines de chanvres et autres *ariquots*.

On comprend l'importance du *livre de raison*, avant tout **livre** de comptes, d'autant que nous le verrons, son exploitation agricole est vaste et que, de surcroît, il va décider de la doter d'une demeure à sa mesure.

1 - L'équivalent à peu près de nos droits d'enregistrement et de succession.

UNE MATRICE DE SCEAU EN BRONZE DU XIV^e siècle TROUVÉE A TRESQUES-GARD

par Jean CHARMASSON et André RAUX

Au début de 1982, Monsieur André Raux, de Tresques, découvrait, au bord d'un terrain situé près de la porte principale des anciens remparts de la localité, une matrice de sceau en bronze.

Ce type d'objet, dont les exemplaires les plus anciens remontent en France aux premiers Capétiens, servait aux seigneurs à marquer sur la cire l'empreinte de leur nom, de leur blason, ou de leur effigie. Les cachets ainsi obtenus, qui, selon les époques étaient plaqués sur les parchemins ou suspendus à leur base par un ruban, authentifiaient les actes et étaient le garant de la parole donnée.



Fig. 1 : La matrice de sceau découverte à Tresques. Hauteur réelle : 35 mm.

Celui qui fait le sujet de cette étude est de forme classique : un disque gravé en creux fixé à une tige de préhension (fig. 1).

La tige qui mesure 35mm de long présente une structure assez élaborée. Elle comprend un axe en pas de vis reliant le disque à un bouton de préhension et de suspension tréflé et ajouré, enfermé dans une double gaine. La première, interne, cylindrique, munie de deux baguettes de blocage en relief, se rattache à la partie centrale du disque portant l'écu armorié. La seconde, externe, heptagonale, est fixée par un épatement de sa base, à la couronne concentrique portant la légende. Ces deux parties, zone centrale armoriée et couronne concentrique, sont dissociées l'une de l'autre de sorte que, grâce au jeu des deux gaines l'une à l'intérieur de l'autre, il est possible de les situer à des hauteurs différentes. En bloquant le sceau dans cette position à l'aide des petits taquets ménagés à cet effet, l'utilisateur pouvait, marquer l'empreinte du blason seul. En ramenant par l'opération inverse, les deux parties sur le même plan, il obtenait l'empreinte complète : armes et texte.

LE SCEAU DE BÉRANGER DE VERNON²

Le disque qui porte la gravure en creux mesure 23mm de diamètre (fig. 2 et 3). La zone centrale, détachable, n'est pas circulaire mais affecte la forme d'une figure à six lobes, de 16mm de haut sur 14 de large, servant de cadre à un écu français. Celui-ci est orné du blason de la famille : un lion léopardé, gueule ouverte, passant à gauche, patte avant droite levée, queue fourchue à son extrémité, se repliant deux fois sur le dos.

La légende, cerclée d'un grènetis extérieur se développe à partir d'une croix de Malte située au sommet.

Elle porte l'inscription suivante :

S. BEREGARII . D . VERNONE .

(Béranger de Vernon)

Le A et le R de Beregarii sont liés.



Fig. 2 : Le disque de la matrice portant, gravé en creux, les armes et le nom de Béranger de Vernon.
Diamètre réel • 23 mm.

UN MYSTÉRIEUX PERSONNAGE

Ce Béranger de Vernon ne figure dans aucun répertoire. Il ne paraît pas avoir été seigneur de Tresques. La famille connue de Vernon, originaire du Vexin, a comme armoiries un sautoir, de plus son origine géographique est trop éloignée de Tresques pour qu'on puisse imaginer un rapport entre elle et le propriétaire du sceau. Mais peut-être existe-t-il une autre famille de Vernon plus proche du lieu de découverte ? A quelle occasion son chef est-il venu à Tresques ? A-t-il participé, à la tête de ses troupes, à la lutte contre les Grandes Compagnies qui, dans les années 1360 épouvantèrent la région ? Était-il un pourchasseur des malheureux Tuchins ? Joua-t-il un rôle actif dans la longue querelle entre les Armagnacs et les Bourguignons ? Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, comment expliquer que le sceau, dont les nobles ne se séparaient jamais, soit resté à Tresques ? Faut-il admettre que Béranger de

Vernon soit mort dans ce village et que, conformément à une tradition bien établie, son sceau ait été placé dans sa tombe d'où il se serait échappé dans on ne sait quelles circonstances ?

Comme on le voit, cette découverte soulève quantité de questions passionnantes et nous souhaitons que la publication de cet objet lance les chercheurs à la découverte de ce mystérieux personnage.



Fig. 3 : L'empreinte du sceau sur la cire.

NOTES

- 1 - Le sceau a été remis à la S.E.C.A.B.R. par son inventeur que nous remercions ici. Il est déposé au siège de cette société, "Maison Jourdan", 24, rue d'Avignon à Bagnols-sur-Cèze (30200), où les chercheurs peuvent désormais l'étudier.
- 2 - Nous remercions M. Pastoureau, du Cabinet des médailles, qui a étudié cette pièce, l'a authentifiée et datée, et a bien voulu nous transmettre à son sujet d'intéressants renseignements.

LA CREATION DU COLLEGE DE BAGNOLS

par L. MONTANARI

Curé de Bagnols-sur-Cèze

En 1632, Bagnols a changé de baron. L'ancien, le duc de Montmorency s'était révolté contre le roi Louis XIII entraînant la ville dans la guerre civile. C'est la famille de Bourbon qui possède désormais la baronnie de Bagnols. En 1646, Armand de Bourbon, prince de Conti a reçu cette baronnie. Il épousera la nièce de Mazarin et deviendra gouverneur du Languedoc. Il a le souci de l'instruction publique.

LES INTENTIONS DES FONDATEURS

Il existe à Bagnols des écoles, telle celle tenue par les Ursulines pour les filles. Il y a aussi une école de garçons. Le baron veut développer l'instruction. Son désir rejoint celui du nouvel évêque d'Uzès, Mgr de Grignan. Mais dans le contexte des guerres de religions, toujours latentes, ils vont fonder une institution qui aura un triple but : séminaire, mission et collège. Voici ce que nous disent à ce sujet les archives de la ville :

"Monseigneur le prince de Conti, gouverneur du Languedoc, considérant que les obligations des Seigneurs temporels, ne consistent pas seulement à gouverner leurs subjects selon les lois politiques pour leur faire vivre heureusement dans la société civile, mais encore, et principalement à moyenner, par l'entremise des supérieurs ecclésiastiques, qu'ils soient instruits aux devoirs de la religion, qui est le fondement de la félicité publique, désiroit que le seigneur Evêque de Uzès instituât dans la ville de Bagnols, dont il est oit baron, et considérable à cause du nombre des ses habitants, quelque communauté de personnes ecclésiastiques qui vacquassent, par un attachement plus particulier que ne peuvent avoir les prestres du service ordinaire de lad.' ville, à l'instruction desd.' habitants et de ceux des lieux circonvoisins et dépendant de lad.' baronnie bien informé, d'ailleurs, du

zeelle des missionnaires de S.' Joseph de Lyon et des grandè fruits de leurs travaux, il voulut en avoir auprès de soi pour aumôniers et pour la conduite spirituelle de sa maison, et dans ses terres pour en bannir l'ignorance et le vice, autant que faire se pourroit, et y établir la piété."

Archives de Bagnols - Arch. Dep. H, 630)

De son côté l'évêque d'Uzès publie le 8 avril 1661, une ordonnance sur l'établissement d'une communauté de prêtres à Bagnols pour la fondation du collège de cette ville. En voici quelques extraits :

"Jacques Adhémar du Monteil de Grignan, par la grâce de Dieu et du Saint-Siege, Evesque et comte d'Uzès, Abbé de Saint-Georges et Fondousse, conseiller du Roy en ses conseils, à tous ceux qui ces présentes verront, salut en Nostre-Seigneur: La connoissance que nous avons de l'estât déplorable des nostre diocèze, qui n'est pas moins infecté par la corruption des moeurs que par le venin de l'hérésie, nous impose une obligation indispensable de travailler incessamment pour arracher ce malheureux vyroie que l'ennemy de l'Esglize a semé dans nostre champ, et pour sanctifier les peuples que la Providence de Dieu a commis en nostre conduite; mais comme une si belle et si abondante moisson demande une multitude de bons ouvriers, que nous ne trouvons pas dans nostre diocèze, et qu'il y a fort peu de personnes qui puissent entrer sous nos ordres dans la sollicitude de nos Esglizes pour la distribution de la parole de Dieu, et pour l'employ des missions si utiles pour le salut des âmes et pour la conversion des pécheurs, nous avons creu que nous devons redoubler tous nos soins et toutes nos diligences pour appeler à nostre secours des prestres, lesquels, par leur piété, verteu, doctrine et bons exemples, puissent détruire l'ignorence, le vice, et le libertinage, qui ont quasi effacé l'image du christianisme et estouffé tous les sentiments que doit inspirer le désir et l'amour du salut éternel..."

Il ne s'agit pas uniquement de l'institution du collège mais encore - et surtout au départ - de missions et de séminaire. A preuve, la suite de l'ordonnance de l'Evêque d'Uzès :

"Ayant donc demandé à Dieu avec perseverence ses lumières et son secours, pour trouver des ouvriers qui correspondent à nostre attente, et connaissant par

expérience le zeelle, l'intégrité et verteu de messires Claude Cochet, Pierre Foignet, François Perrilhon, Jean Angelot, Jacques de le Chanal, Jean-Baptiste Michel, Jean-Baptiste Frotet, Gaspar Girot et Joseph Biort, prestbres du clergé, lesquels nous ont offert nombre suffisant de prestres pour établir une communauté dans la ville de Bagnols, l'une des principales paroisses de nostre diocèze, laquelle communauté servirait non seulement pour le service de la paroisse, mais encore pourroit, à l'advenir, nous servir comme d'un séminaire, dans lequel nous pourrions trouver des personnes capables pour les missions..."

Suivent des dispositions pour préciser le statut des "Joséphites" qui doivent assurer, sous la conduite de l'Evêque et en accord avec leurs supérieurs, le service du séminaire, des missions et du collège de Bagnols. En lien avec

"Gabriel Froment, prieur et curé dudit Bagnols, sous les réserves y contenues, par l'acte passé le 28 mars 1661 par devant Me Albert notaire royal de cette ville; et, pour assurer à l'advenir letablissement de cette communauté... nous unissons à perpétuité la cure dudit Bagnols, la chapelle de N.D. de Leuze et le prioré d'Orsan... ;"

"donné à Pézenas le 8 avril 1661, en présence du prince Conty."

Celui-ci résidait à Pezenas, puisqu'il était gouverneur du Languedoc. (Archives communales de Bagnols, gg 64).

Cette institution fut confirmée, au mois d'août 1661, par "lettre-es-patentes du Roy, données à Fontainebleau, omologuées l'année suivante, au parlement de Tholose, et à la cours des Aydes à Montpellier; et le 1er mai 1668 par M. le légat du Saint-Siege, le cardinal de Vendosme." (archives, gg 66-68).

Dans le mouvement qui pousse à cette fondation, nous trouvons le testament de Joseph Gautéry, prebtre, docteur ez-droit, agrégé en l'université de la ville d'Avignon, demeurant à Bagnols :

"par son testament du 26 avril 1659, il avoit institué ses héritiers universels les pauvres orphelins du diocèze d'Uzès et fait exécuteur de son testament S. A. S.' Armand de Bourbon, prince de Conty, voulant que, pour l'administration de ses biens, soit estably en lad.' ville de Bagnols une communauté de bons prestres séculiers désintéressés, lesquels feront deux à deux les petites missions aux plus pauvres vilages du

diocèse d'JJzès, dans lesquels vilaiges, ou dans lad. ville de Bagnolz, ils feront choix de pauvres enfants orphelins telz et en tel nombre qu'ilz jugeront à propos suivant la portée des reveueus de ses biens dont lesd. pauvres seront nourris et entretenus par lesd. prebtres pauvrement, selon leur condition, et par eulx instruitz et eslevez aux sciences et verteus en la crainte de Dieu et congédiés après, Ihorsque lesd. prebtres le jugeront à propos. !."

(archives de Bagnols : - testament).

LE PREMIER COLLÈGE : PRÈS DE L'ÉGLISE

L'institution des "Joséphites" rencontre des difficultés, dès le début.

L'établissement de la communauté a été prévu en lien avec le service de la paroisse, de la chapelle de l'Euze et du prieuré d'Orsan. La chapelle de l'Euze avait été fondée en 1493. En 1524, le prieuré d'Orsan avait été joint à cette chapelle. Et les deux étaient déjà liées avec la paroisse de Bagnols à divers titres. Les consuls de Bagnols avaient aussi un droit de regard sur ces trois fondations. En leur demandant leur accord les prêtres de Saint-Joseph offrent en retour

"de recevoir dans leur communauté ceux des enfants de Bagnolz qui voudroient vivre ecclésiastiquement, lesquels pourroient se perfectionner dans leur Compagnie pendant le temps qu'ils y demeureront et soient toujours dans la liberté de se retirer, n'y ayant aucune obligation qui les lie que la seule volonté."

Malgré cet engagement, les consuls refusent. Ce n'est que le 18 avril 1666 qu'ils accepteront de céder - et en partie seulement.

Comme les consuls, les protestants, qui représentent plus du tiers de la population, s'opposent à cette fondation. Pour eux, séminaire et mission l'emportent sur le collège. D'ailleurs l'action des Joséphites n'est-elle pas dirigée contre eux ? Cinquante ans après leur venue à Bagnols, il ne restera que deux familles protestantes, (gg 62).

Le collège s'installait dans des bâtiments aujourd'hui démolis pour créer la place de la Vierge vers 1850. Une ruelle les séparait de la porte de l'église : la rue des écoles.

Dès 1661, les Joséphites enseignent jusqu'à "la troisième, inclusivement, les langues française, latine et grecque, l'histoire, la géographie, l'arithmétique et la science

héraldique." Sur Je "rolle des livres acheptés pour les régents et pour les classes", figurent diverses méthodes grecque, latine, le Gradus, Virgile, Horace, Phedre, offices et lettres choisies de Cicéron..."

LE NOUVEAU COLLÈGE :

À LA PLACE DU CHÂTEAU DE CONTY

Ils sont soutenus par le prince de Conty qui voudrait les installer dans des locaux plus spacieux et plus confortables. Et en date du 4 août 1662 il déclare : "estant a Ville-neuve-d'Avignon voulant donner à la communauté des prestres de Saint-Joseph de Lyon, établie dans la ville de Bagnols des marques de sa satisfaction qu'il a des soins qu'ils procurent à la conversion des âmes de la dite ville et des services qu'ils y rendent par leurs prédications et enseignements journaliers, et désirant contribuer de tout son pouvoir et autorité à les maintenir dans la dite ville, et à leur donner les moyens d'y pouvoir subsister avec toutes les commodités qu'il pourra procurer à la dite communauté, leur a donné et fait don, par ce brevet de la place du chateau desmoly qu'il a dans la ville de Bagnols avec toutes ses dépendances, facultés..."



Bagnols en 1780 dominé par son collège

Il faudra plus d'un siècle pour que l'ancien château des Montmorency, rasé en 1633 par ordre de Louis XIII, devienne le collège enfin officialisé.

Un concours de circonstances va permettre son installation. Le prince de Conty, baron de Bagnols était aussi seigneur de Rivières de Teyrargues. Il avait installé un collège dans le château de ce village. Après plusieurs tractations, on décida par un concordat, le 25 juin 1781, de transférer à Bagnols ce collège qui avait un statut officiel.

D'autre part un Bagnolais, Monsieur Gentil remplaçait à la tête de la congrégation des Joséphites à Lyon, le supérieur Monsieur Blanchard qui, lui, était nommé curé de Bagnols.

Cela facilita les démarches auprès de la municipalité qui depuis le 11 février 1776 débattait de cette question. Elle encourageait la congrégation à bâtir le collège. Elle apportait son concours financier, sous réserve de devenir propriétaire du collège si la congrégation des Joséphites venait à être dissoute. On régla également le différent qui avait opposé les consuls aux Joséphites au sujet de la paroisse et de la chapelle de l'Euze, ainsi que du prieuré d'Orsan. (BB -27).

La situation économique n'étant pas brillante, l'argent étant rare, on dû lancer un emprunt de 25 000 livres à 4%, puis à 5%.

C'était le montant du devis des travaux, établi par Jean-Baptiste Raclet, architecte à Lyon. L'intendant de la province ayant donné son accord, on sollicita les plus importants contribuables pour participer à l'emprunt. Ces derniers étaient favorables au collège "pour son rôle éducatif, mais aussi parce qu'il amenait à Bagnols des consommateurs de denrées..." On prévoyait un internat de 88 places... le collège de Teyrargues était autorisé pour 80 pensionnaires.

Et en 1783, "le collège De Conty", établi dans l'ancien château restauré en partie, devient collège de plein exercice.

Pendant plus d'un siècle, les Joséphites conserveront la confiance et l'estime des Bagnolais par leurs services et leur tâche d'éducateurs. Quand la révolution éclatera la congrégation sera dissoute et le collège occupé.

UN ATELIER DE POTIERS GALLO-ROMAINS A SAINT-LAURENT-DES-ARBRES -GARD-

par P. FONTES et J. LEBLANC

Au début de notre ère, la Gaule a produit de grandes quantités d'amphores à fond plat destinées au transport de denrées alimentaires et en particulier de vin. La typologie de ces objets, connus sous le nom d'amphores "Gauloises" est en progrès^{1,2}.

Les figures 1 et 2 représentent les types les plus fréquents retrouvés dans le Gard rhodanien : Gauloise 1 et 4. Ces conteneurs ont en commun une qualité remarquable : une masse réduite pour un volume important; à titre d'exemple, l'amphore représentée sur la figure 2 a un poids de 11 kg et un volume de 29 litres.

Chaque type possède, bien entendu, des caractéristiques propres liées à sa forme générale, à celle de leur lèvre, de leurs anses, de leur fond...

Dans la région, plusieurs ateliers de fabrication d'amphores sont attestés : au lieu-dit Bouyays à Tresques, un atelier de production Gauloise 1, a fait l'objet de prospections et de fouilles, certains des résultats

de ces études ont été publiés dans cette revue³; au lieu-dit Four à Sauveterre, un atelier a produit des Gauloises 4. Par ailleurs, des dépôts ou des ateliers de Gauloise 1 existaient au lieu-dit les Eyrieux à Bagnols-sur-Cèze et à proximité du port de Chusclan, à l'emplacement du réacteur Phénix de Marcoule.

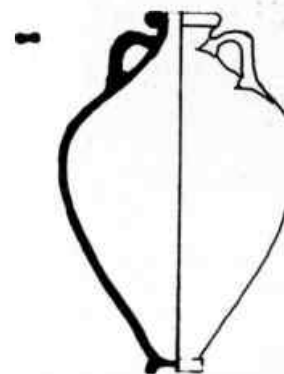


Fig. 1

Fig. 1 : Amphore gallo-romaine à fond-plat : Gauloise 4.
L'atelier de potiers de St-Laurent-des-Arbres produisait, en particulier, ce type d'amphore. (Haut. 65 cm environ)

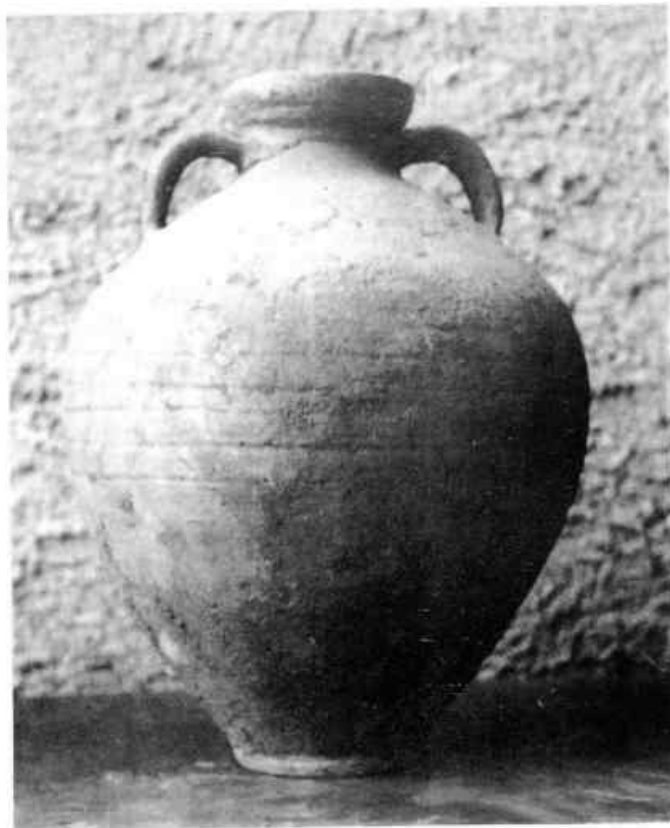


Fig. 2 : Amphore gallo-romaine à fond plat : Gauloise 1. (Haut. 50 cm environ). Description détaillée de cet objet dans réf. 3.

Un col d'amphore de type Gauloise 4, retrouvé à St-Laurent-des-Arbres, est représenté sur la figure 3. Il porte un timbre inscrit dans un cartouche rectangulaire de 6,2 cm de long sur 2,1 cm de haut. Le premier caractère est bien conservé, il s'agit de la lettre L.

Cet objet a été mis au jour en 1967, lors de travaux agricoles ayant pour but de replanter une vigne. Selon le témoignage de M. Robert, propriétaire du site, un important mobilier archéologique a été ramené en surface lors d'un labour profond : fragments d'amphores de Gauloise 4, de céramique commune, de briques, de tuiles...

Certains d'entre eux sont présentés sur un panneau réalisé par M. Robert et exposé dans la bibliothèque de la mairie de Saint-Laurent-des-Arbres.



Fig. 3 : Atelier de potiers de St-Laurent-des-Arbres (Gard) : col d'amphore de type Gauloise 4. Il porte un timbre inscrit dans un cartouche rectangulaire. Le premier caractère est la lettre "L" suivie d'un point. (n° d'inventaire SLA 51)

Le site qui fait l'objet de cet article s'étend, en partie, sur la parcelle n°145 de la section B1 du cadastre, au lieu-dit la Treille. Il est bordé à l'ouest par le chemin qui conduit de Saint-Laurent-des-Arbres à Bagnols-sur-Cèze par Saint-Maurice. Il domine à l'est un ancien étang asséché au lieu-dit "l'Argille" (sic).

Au point de vue géologique, il s'agit de terrains sédimentaires constitués d'alluvions fluviales récentes de la vallée du Rhône. Ce fleuve est actuellement distant de trois kilomètres du site.

En 1980, lors d'une reconnaissance en compagnie de M. Charmasson, Président de la Société d'Etude des Civilisations Antiques Bas-Rhodaniennes et de M. Robert. Nous avons noté en particulier la présence de matériaux divers déformés, trop cuits, voire vitrifiés (*imbrices* et *tegulae*) ainsi que des éléments de construction de four : briques de sole (fig.4). Ces vestiges attestent la présence d'un atelier de potiers. Pour les dater, les seuls indices chronologiques dont nous disposons sont des fragments de céramique sigillée du premier siècle de notre ère.

PROSPECTIONS

En 1981, nous avons procédé à une prospection de ce site, grâce à l'aide financière de la Direction Régionale des Antiquités Historiques du Languedoc-Roussillon et à la participation de la Mairie.

Ainsi, un plan du site a été levé au 1/200 et la parcelle étant actuellement plantée en vigne, nous avons utilisé la position des ceps comme points du carroyage.

Nous avons réalisé une cartographie de certains objets présents en surface : ont été systématiquement dénombrés les tessons d'amphores, les fragments de tuiles et les galets. En effet, il semblait que la distribution de ceux-ci n'était pas fortuite et pouvait révéler l'emplacement de constructions détruites.

L'examen de la surface des parcelles voisines a permis une estimation de l'étendue de l'atelier : le site est bien limité à l'est par un talus, il domine de quelques mètres une parcelle sur laquelle quelques fragments de tuiles ont été notés; à l'ouest du chemin se trouvent quelques fragments de *dolia*. En revanche à l'est et à l'ouest des parcelles concernées il n'y a plus de vestiges en surface.

Nous avons également effectué sur ce site une prospection magnétique. Il est bien connu que cette technique constitue la méthode de choix pour détecter les structures enfouies comportant des argiles cuites : fours et dépotoirs de céramiques. C'est d'ailleurs ainsi que nous avons prospecté l'atelier de Tresques^{1*5}.

Les données de cette prospection ont été dépouillées automatiquement à l'aide d'un ordinateur au Centre Interrégional de Calcul Electronique du C.N.R.S. à Orsay. Un programme de tracé de courbes de niveau permet de mettre en évidence les anomalies locales du champ magnétique terrestre.

Cette même procédure a été utilisée pour établir la cartographie des objets recensés en surface.

Les résultats des prospections sont rassemblés schématiquement sur la figure 5; ils ont fait l'objet d'un rapport détaillé⁶.

Une anomalie magnétique bien définie, supérieure à 30 gammas, est localisée en M1. Elle témoigne probablement de la présence d'un four. Deux autres anomalies plus faibles (zones notées M2 et M3 sur la figure 5), une vingtaine de gam-

mas, sont associées à de fortes concentrations de tessons d'amphores repérées en A1 et A3. Il s'agit vraisemblablement de deux décharges. De plus, au voisinage de l'anomalie magnétique M3, la prospection de surface met en évidence deux concentrations importantes de fragments de tuiles en T1 et T2. Une autre accumulation de tessons d'amphores apparaît en A2, elle est cependant moins marquée que les deux autres. La cartographie des galets indique deux zones de concentration en G1 et G2. Il pourrait s'agir là de vestiges de constructions ou d'aires de travail liées à l'atelier.

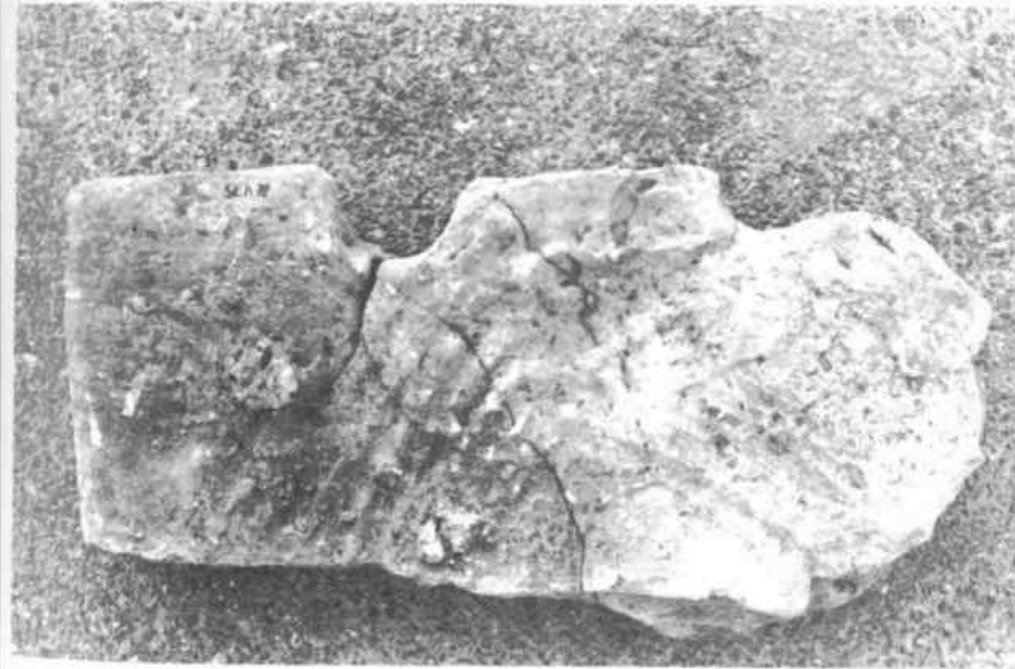


Fig. 4 : Atelier de potiers gallo-romains de St-laurent-des-Arbres (Gard). Brique de sole du four. Les indentations correspondent aux carnaux destinés au passage des gaz chauds du foyer vers le laboratoire. Diamètre des carnaux 5 cm environ. (n° d'inventaire SLA 72)

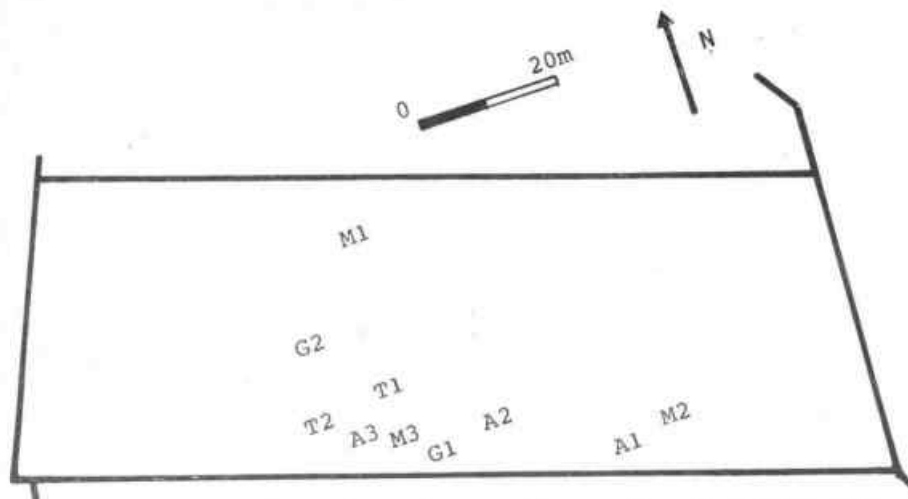


Fig. 5 : Atelier de potiers gallo-romains de St-Laurent-des-Arbres (Gard). Plan de la parcelle 145 (section B1) et représentation schématique des résultats des prospections :

M1, M2, M3 : anomalies magnétiques (fours ou dépotoirs ?)

A1, A2, A3 : zones à forte concentration de tessons d'amphores (dépotoirs d'amphores ?)

T1, T2 : zones à forte concentration de fragments de tuiles (dépotoirs de *tegulae* et *d'imbrices* ou vestiges de construction ?)

G1, G2 : zones à forte concentration de galets (vestiges de construction ?)

CONCLUSION

La présence d'un atelier gallo-romains à Saint-Laurent-des-Arbres est donc bien attestée. Cette officine a produit en particulier des amphores de type Gauloise 4. La prospection de ce site permet de penser que les vestiges d'un four et des décharges de céramique (amphores et tuiles) ont été localisés.

Pour conduire plus avant l'étude de cet atelier, il faudrait bien sûr procéder à des fouilles car l'examen de la surface du site ne peut guère apporter d'informations plus précises. Mais les résultats des prospections donnent des indications susceptibles d'orienter la fouille et permettraient en particulier de choisir l'emplacement des sondages.

Il serait intéressant d'estimer la durée d'occupation du site, de préciser la typologie de la céramique fabriquée dans cet atelier et d'évaluer l'importance de sa production.

REMERCIEMENTS

Nous remercions Monsieur J. Charmas son, Président de la S.E.C.A.B.R., qui nous a aimablement signalé ce site et nous a mis en relation avec son propriétaire. Nous savons gré à celui-ci, Monsieur G. Robert, de nous avoir permis d'accéder au mobilier archéologique qu'il a recueilli avec soin lors de la mise au jour de cette officine et plus encore de nous avoir autorisés à effectuer ces prospections. Le travail de terrain a été réalisé grâce au soutien financier de la Direction régionale des Antiquités Historiques du Languedoc-Roussillon et nous lui en sommes reconnaissants. Nous exprimons également notre gratitude à la mairie de Saint-Laurent-des-Arbres pour la chaleur de son accueil et pour son aide matérielle.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 - Laubenheimer F., "Les amphores gauloises de la région de Nîmes", *Caesarodunum*, 12, 197-226, 1977.
- 2 - Fontes P., Laubenheimer F., Leblanc J., Bonnefoy F., Gruel K., Widemann F., revue d'*Archéométrie*, III, 95-110, 1981.
- 3 - Fontes P., Leblanc J., *Rhodanie*, 3, 24-38, 1982.
- 4 — Fontes P., Leblanc J., "Atelier de fabrication d'amphores gallo-romaines au lieu-dit Bouyas à Tresques (Gard)», rapport à la D.R.A.H. du Languedoc—Roussillon, 73 pages, 1979. (dactylographié)
- 5 — Fontes P., Leblanc J., "Atelier de potiers gallo-romains au lieu-dit Bouyas à Tresques (Gard)", rapport à la D.R.A.H. du Languedoc-Roussillon, 65 pages, 1980. (dactylographié)
- 6 - Fontes P., Leblanc J., "Prospections sur un atelier de potiers gallo-romains à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard)", rapport à la D.R.A.H. du Languedoc-Roussillon, 34 pages, 1982. (dactylographié)

HISTORIQUES DES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES A SAINT-VINCENT-DE-GAUJAC

DES FOYERS PROTOHISTORIQUES ET LES RITES DES "LIGURES"

Un matin du mois d'août 1968, au cours d'une de ces promenades attentives sur le site dont étaient coutumiers les fouilleurs, et qui s'accompagnaient souvent d'observations utiles, l'un d'eux aperçut au sommet d'une petite carrière une fine couche d'argile rouge, horizontale, de 60cm de long sur 5 d'épaisseur soutenue par un assemblage de pierres. Il pensa aussitôt à une plaque de foyer.

TROIS NIVEAUX DE CIVILISATION

La campagne de fouilles de l'année suivante eut tout naturellement pour but le dégagement de cette structure. Elle devait se révéler surprenante à plus d'un titre.

Après avoir délimité la zone à fouiller et enlevé la terre superficielle sans intérêt archéologique, les fouilleurs virent apparaître une terrasse artificielle, à peu près horizontale, formée de fragments de grès brun rouge auxquels les constructeurs avaient adjoint des morceaux de briques, de tuiles, d'amphores et de poteries diverses. Ces éléments hétérogènes dans la nature mais homogènes dans leur origine chronologique permirent de dater la construction de la terrasse des dernières années qui ont précédé notre ère. Ainsi ce terre-plein avait été mis en place par les Romains en même temps qu'à une centaine de mètres au nord ils érigeaient un temple à l'intérieur de sa place péribole (voir *Rhodanie* n°4), et que, dans d'autres quartiers de la ville, ils implantaient divers monuments, réalisant leur plan d'urbanisation nouvelle.

Les fouilleurs, poursuivant l'approfondissement, enlevèrent les 40cm de matériaux qui formaient l'épaisseur de cette terrasse. Au-dessous, ils trouvèrent une décharge publique gauloise qui leur permit de récupérer une grande quantité d'objets du I^{er} siècle avant Jésus-Christ, identiques à ceux recueillis dans le dépotoir prospecté au N.E. de l'*oppidum* (voir *Rhodanie* n°2).

Enfin, creusant encore, ils atteignirent le niveau où était situé la plaque-foyer repérée au sommet de la carrière. A vrai dire ce foyer ne s'étendait pas à la surface du niveau mais il était enfoui sous 70cm de cendres. Comme il apparaissait évident que cette cendre ne pouvait avoir été produite par ce foyer, les archéologues estimèrent qu'un ou plusieurs autres d'entre eux devaient se cacher aux environs. Il fallait donc étendre l'espace à fouiller.

ONZE FOYERS

Cette tâche nécessita plusieurs années de travail au terme desquelles la surface découverte atteignait 8m sur 13. Les trois étages successifs, déjà identifiés : terrasse romaine, dépotoir gaulois, couche de cendres, furent retrouvés sur toute cette étendue. Partout le sol naturel de la colline, en forte déclivité vers l'est, avait été atteint.

L'épaisseur de la cendre grise et pulvérulente variait de 1,70m à l'est, à 0,20m à l'ouest. Elle dissimulait et protégeait, dans l'ouate d'un gigantesque écrin, des milliers d'objets de toutes natures, dont l'étude devait éclairer d'une lumière nouvelle l'état de la civilisation dite ligure du Ve siècle avant notre ère.



Fig. 1 : En ce lieu, au Ve siècle avant notre ère, les Ligures adoraient leurs dieux.

Comme les archéologues l'avaient soupçonné d'autres foyers, onze au total, étaient dispersés sur la surface dégagée et à des hauteurs différentes. Tous étaient détruits, à la seule exception de celui qui, précisément, était à l'origine de la découverte. Parfois la surface des plaques d'argile qui servaient d'âtre était décorée de lignes géométriques incisées, parfois elle était simplement close. Parmi les objets découverts à leur proximité certains étaient en rapport direct avec le feu; les chenets (21 au total) ou les briques de pisé servant peut-être de bordure, par exemple. Plusieurs se rapportaient à la toilette ou à la parure : rasoirs, fibules (broches), bracelets, boucles d'oreilles, etc. D'autres enfin, témoignaient des petits travaux de la vie quotidienne de ces temps reculés : couteaux de cuisine ou fusaïoles à filer la laine.

DES POTERIES GRECQUES

Si la plupart des vases en terre cuite modelés à la main et irrégulièrement cuits avaient été réalisés sur le site même, d'autres avaient manifestement été importés. Il s'agit d'une vaisselle tournée richement ornée de motifs géométriques peints et qui imite par ses formes les vases de la Grèce de l'Est.*On reconnaîtra en eux les productions des ateliers dirigés par les colons helléniques venus s'établir dans



Fig. 2 : Une tablette d'argile incisée de signes mystérieux.

la basse vallée du Rhône pour commercer avec les indigènes des *oppida*. A cette catégorie il convient d'ajouter, pour être complet, des séries de coupes fabriquées à Marseille par une colonie d'artistes athéniens établie dans la cité phocéenne, et des importations directes de l'Attique alors au zénith de son génie artistique.

On devine tout l'intérêt de ces découvertes pour la datation du site, l'organisation de sa vie intérieure, la définition des réalisations commerciales et culturelles qu'il entretenait avec la communauté hellénique de Marseille et au-delà avec les civilisations de la Méditerranée.

UN LIEU DE CULTE PROTOHISTORIQUE

Mais ce qui fixa l'attention des chercheurs ce fut la présence de plusieurs sortes d'objets inhabituels dans les fouilles de cette époque. Celle d'abord de petits *entonnoirs dotés* de minuscules cupules percées, accolées les unes aux autres pour former au niveau du bord, côté intérieur, une couronne de nids d'hirondelles miniaturisés. Ces formes déjà connues en Grèce où on en a découvert dans les fouilles du Grand Temple d'Eleusis, répondaient à un usage spécifiquement rituel des cupules étant destinées à contenir la matière libatoire ou les prémices des récoltes. A ces vases à libations étaient associées des plaquettes rectangulaires, en argile, incisées de signes répétitifs mystérieux. Là aussi, il faut aller en Grèce pour trouver des comparaisons intéressantes et une fois de plus, à Eleusis dont les *pinax*, plaquettes peintes figurant des processions, participaient à la célébration des Mystères. Si à ces documents on ajoute les centaines de petites pièces taillées, moulées ou modelées dans la glaise représentant des animaux ou des figures géométriques qu'on peut considérer comme autant d'idoles offertes aux dieux, on est conduit à penser que les onze foyers mis au jour dans la cendre n'ont pas seulement servi à faire cuire la nourriture mais qu'ils ont été le centre de cérémonies du culte au cours desquelles les fidèles pratiquaient des libations et déposaient leurs offrandes.

On supposait depuis longtemps ce rôle culturel du foyer, comme le symbolisme religieux des animaux, mais on n'en avait jamais eu la preuve formelle. En apportant cette dernière, la découverte de Gaujac prend une dimension tout à fait exceptionnelle.

Notes : (1) Voir *Rhodanie*, n° 1, 2 et 4.

Dans notre prochain numéro : La découverte des fortifications.

NOS LECTEURS NOUS ECRIVENT

Madame J. Berlatier de Bagnols, conseillère municipale, nous envoie une lettre élogieuse et encourageante :

Permettez-moi de vous adresser, ainsi qu'à l'équipe travaillant à cette revue, toutes mes félicitations, mes encouragements, mes remerciements et mon admiration pour les articles clairs, diversifiés qui la compose.

Avec Rhodanie, c'est un merveilleux voyage qui commence... à travers la région proche, dans la ville même, avec la même passion qui me pousse à emprunter de préférence les ruelles étroites de Bagnols à la recherche de son passé, parfois de son histoire.

Vos articles, captivants, loin de laisser le lecteur s'endormir dans l'information, le poussent au contraire à la découverte, et même à la redécouverte. Je pense par exemple à Gicon, dont je me croyais rassasiée.

Merci encore pour ce recueil tout à fait rare et vraiment exceptionnel ! Meilleures salutations d'une lectrice "conquise et enthousiaste".

ERRATA DU N°4 DE 1982

Madame Jeannine Flaugère communique des errata relatifs à son article sur quelques capitaines huguenots de l'Uzège (Rhodanie n°4).

- p. 44 Il fallait lire en titre "Le capitaine Mathieu Merle..."
- p. 45 A la 4ème ligne à partir du bas "Villeneuve (la Grande Bourgade actuelle). C'est dans une maison, avec boutique de draps, de la rue Grande Bourgade menant à la Tour du Roi que dut naître Mathieu Merle. Par contre, c'est dans l'actuelle rue Petite Bourgade que son frère Antoine aménagea l'auberge du Merle où a logé en 1597 Thomas Platter. La date de 1585 gravée dans une pierre de la façade indique certainement la date de fondation de l'ensemble auberge-tri pot- jeu de paume dont nous avons parlé.
- p. 48 A la 7ème ligne du 3ème § il faut lire "assiégés" et non assiégeants - et à la 17ème ligne il s'agit des faubourgs de Chanac, petite place forte à deux lieues de Mende où s'était réfugiée une partie des catholiques.
- p. 50 (Note 5) M. Chassaing du Guerny qui a fait des mises au point essentielles sur le Capitaine Mathieu Merle est le "sous-directeur des Archives Départementales de Nîmes", rue des Chassaintes.

PUBLICIS V 5260

VROOOM VROOOM, PAS GLOU GLOU!



4,5L A 90KM/H EN RENAULT 5 GTL, C'EST PAS BEAUCOUP!
CONSOMMATIONS AUX 100 KM A VITESSE STABILISÉE
4,5 L A 90 KM/H - 6,1 L A 120 KM/H - 6,3 L EN CYCLE URBAIN. PRIX CLES EN MAIN AU 18.10.82 : 41.700 F. MILLÉSIME 83.

GARAGE STOLARD CONCESSIONNAIRE
Route de Tresques, 30200 BAGNOLES-SUR-CEZE - Tél. (66) 89.56.36

LE BETON CELLULAIRE

SIPOREX

A votre service :

Usine de BERNON

Tel. (66) 89-70-03 — Cidex 8140 — 30330 CONNAUX

POUR *TOUTES* LES CONSTRUCTIONS « SIPOREX »
VOUS APPORTE LA SOLUTION, CAR « SIPOREX »
EST UN MATERIAU

ISOLANT

ANTIFEU

LEGER

MODULE

ESTHETIQUE

FACILE A METTRE EN ŒUVRE

RESISTANT

PORTEUR

En plus :

40 ans d'expériences, 35 usines dans le monde et
l'agrément de tous ses produits par le Centre
Scientifique et Technique du Bâtiment.

Imprimé sur papier couché.